# **FICHE TYPE D’INVENTAIRE DU PCI**

**REGION : Dakar**

**DEPARTEMENT : Dakar**

Numéro de la fiche: 1

|  |  |
| --- | --- |
| 1. | Identification de l’élément du PCI |
| 1.1. | Nom de l’élément du PCI tel qu’il est employé par la communauté concernée**Tourou Mame Ndiaré** |
| 1.2. | Titre de l’élément du PCI ‒ avec indication du (des) domaine(s) du PCI concerné(s)Cérémonie d’hommage à Mame Ndiaré génie protecteur du village YoffDomines : pratique sociale, rituel et événement festif |
| 1.3. | Communauté(s) concernée(s)Collectivité lébou du village de Yoff |
| 1.4. | Emplacement(s) physique(s)/répartition et fréquence de la pratique de l’élément du PCILieu: le village de YoffFréquence: Annuelle ou Biennale selon la disponibilité des moyens |
| 1.5. | Brève description de l’élément du PCI (de préférence pas plus de 200 mots)Le Tuuru de Mame Ndiare est un rituel symbolique annuel célébré à Yoff depuis 1749. C’est un rendez-vous de commémoration par la collectivité Lébou de Yoff du soutien apporté par le génie protecteur du village, Mame Ndiare, en l’occurrence, lors de la bataille dite de Diamboor de 1749 qui a consacré l’indépendance du village vis-à-vis du Cayor qui le colonisé depuis 1549.Cette manifestation sociale et culturelle est un rendez-vous de la population Yoffoise et des autres contrées lébous, un pèlerinage racontant les péripéties de la bataille de Diamboor et les temps forts de la fondation du village.Le Tuuru dure huit jours, le rituel se déroule en cinq étapes sur des lieux symboliques : Njëw, Jëfuñ, Kësup, Xët-ga et Suus-ga.1ere Etape Njëw : Njëw est la demeure de Mame Ndiare. Il est situé au quartier de Ndénate au cœur du village de Yoff. Il se matérialise par trois pierres posées sur le sable avec une racine sous chacune d’elles.2eme Etape Jëfuñ : Le site est constitué d’un puits creusé dans un large trou bordé de pierres et à l’abri d’un baobab. L’eau de ce puits est d’abord utilisée pour la préparation des offrandes. Ensuite, le groupe des femmes officiantes, en cercle autour du puits, en fait sept fois le tour. Les offrandes sont alors déposées sur la margelle du puits et au pied du baobab.3eme Etape de Kësup : L’étape de Kësup est un acte de grâce pour les largesses faites par les esprits à l’ancêtre Maam Ganna Diop. En il lui fut offert un troupeau de vache sortie de la mer.4eme Etape Xët-ga : Xët-ga est une plage de Yoff faisant face à l’île de Teuguene. Cette île fait partie des demeures du Génie MameWoré Moll, qui a joué un rôle important dans la victoire de Yoff à la Bataille de Diamboor. Durant cette étape de Xët-ga qui se déroule rapidement, un hommage est rendu à ce génie, par le dépôt et le déversement des différentes offrandes dans les vagues de la mer. 5eme Etape Suus-ga : Après l’étape de Xët-ga, les officiantes font une procession en parcourant une distance de plusieurs kilomètres sur la plage de Yoff avant d’arriver au site de Suus-ga. Durant le parcours, les femmes officiantes font des arrêts réguliers de quelques minutes au cours desquels des offrandes sont déposées dans la mer en hommage à d’autres génies tutélaires d’autres localités, comme Rufisque, Bargny, Saint-Louis, Dakar, etc.Tout ce processus se déroule en une seule journée.Les sept jours qui vont suivre seront consacrés à des séances de ndeup, chants et danses à vocation thérapeutique. |
| 2. | Caractéristiques de l’élément du PCI |
| 2.1. | Praticien(s)/interprète(s) directement impliqué(s) dans la représentation ou la pratique de l’élément du PCI (préciser nom, âge, sexe, catégorie professionnelle, etc.)Prénom et Nom : Binta NDIRAge : 57 ansSituation Matrimoniale : mariée, mère d’un enfantProfession : prêtresse depuis 1995 à l’âge de 33 ansAdresse : Yoff ndénateTél : 76 587 46 16 |
| 2.2. | Autres personnes de la communauté qui, sans être directement impliquées, contribuent à la pratique de l’élément ou en facilitent la pratique ou la transmission (préparation de la scène, costumes, formation, supervision)La prêtresse en chef, Bineta Ndir, est accompagnée par plus de deux cent prêtresses (200) qui s’activent dans la danse, le chant et à d’autres pratiques mystique. Ainsi que tous les dignitaires et notables et toute la population du village. |
| 2.3. | Langue(s) ou registre(s) de langue utilisée(s)Wolof/léboue |
| 2.4. | Éléments matériels (instruments, vêtements ou lieu[x] spécifiques, objets rituels), le cas échéant, associés à la pratique ou à la transmission de l’élément du PCILes différents sites sacrés à travers le village |
| 2.5. | Autres éléments immatériels (le cas échéant) associés à la pratique ou à la transmission de l’élément du PCILes chants, les incantations, les rythmes des tambours, les danses |
| 2.6. | Pratiques coutumières (le cas échéant) régissant l’accès à l’élément du PCI ou à certains de ses aspectsles libations et sacrifices qui ouvrent accompagnent et ferment la pratique |
| 2.7. | Modes de transmission aux autres membres de la communautéSelon Bineta Ndir, c’est le génie qui choisit la prêtresse en chef dans la famille des Dioufènes.Acquisition par la participation directe à la fête de toutes les tranches d’âge de la population |
| 2.8. | Organisations concernées (organisations communautaires, ONG ou autres, le cas échéant)Le collectif des dignitaires et notables de Yoff,Association pour la Promotion Economique, Culturelle et Sociale de Yoff (APECSY), |
| 3. | État de l’élément du PCI : viabilité (voir commentaires ci-après) |
| 3.1. | Menaces éventuelles sur la pratique permanente de l’élément dans la (les) communauté(s) concernée(s)NEANT |
| 3.2. | Menaces éventuelles sur la transmission de l’élément dans la (les) communauté(s) concernée(s)NEANT |
| 3.3. | Menaces pesant sur un accès durable aux éléments matériels et aux ressources (le cas échéant) associés à l’élément du PCINEANT |
| 3.4. | Viabilité des autres éléments du patrimoine immatériel (le cas échéant) associés à l’élément du PCI |
| 3.5. | Mesures de sauvegarde ou autres (le cas échéant) adoptées pour faire face à ces menaces et encourager la pratique et la transmission de l’élément du PCI à l’avenir |
| 4. | ACCES RESTREINT AUX DONNEES ET AUTORISATIONS |
| 4.1. | Consentement et participation de la (des) communauté(s) concernée(s) au recueil des donnéesOui  |
| 4.2. | Restrictions et autorisations concernant les données |
| 4.3. | Personne(s) ressource(s) : nom et statut Binta Ndir /Prêtresse du Tourou Mam Ndiare |
| 4.4. | Date(s) et lieu(x) de recueil des donnéesVendredi 04 mai à Yoff |
| 5. | Références relatives à l’élément du PCI (le cas échéant) |
| 5.1. | Monographies / Manuscrits conservés dans des bibliothèques, librairies ou détenus par des particuliersBrochure de présentation de 270ème Edition de célébration du Tourou Mam Ndiare de l’Association pour la Promotion Economique, Culturelle et Sociale de Yoff (APECSY) |
| 5.2. | Enregistrements audiovisuels conservés dans des archives, musées et collections privées (le cas échéant) |
| 5.3. |  Objets conservés dans des archives, musées et collections privées (le cas échéant) |
| 6. | Données d’inventaire |
| 6.1. | Nom et contacts de la personne(s) ayant compilé les données de l’inventaireAbdou Khadre GAYE Tél : 77 655 96 04 |
| 6.2. | Preuve du consentement de la (des) communauté(s) concernée(s) : (a) pour l’inventaire de l’élément et (b) pour l’information à inclure dans l’inventaire |
| 6.3. | Date d’enregistrement des données à l’inventairele 03 mai 2019 |